

LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Dans son rapport déposé en 2025, l'Observatoire National des Violences en Santé (ONVS) dresse le constat d'une « recrudescence des agressions envers les professionnels de santé », le nombre de signalements étant passé de 19.640 en 2023 à 20.961. En tête, les infirmiers et aides-soignants représentent environ 65 % de l'ensemble des victimes de violences.

Mais au-delà des chiffres, c'est une « diversification de leurs formes – incluant désormais les violences numériques via les réseaux sociaux » qui est à déplorer.

Face à ce constat alarmant, il est primordial pour le professionnel de santé libéral d'adopter les bons réflexes. L'objectif de cette formation est alors d'identifier clairement les atteintes à la personne ou aux biens dont le soignant peut être victime et d'identifier les interlocuteurs à même d'organiser sa protection. Arrêt de la prise en charge, signalement, interdiction de contact... de la prévention des actes de violence à la protection de la victime, les dispositifs existants et les conséquences concrètes de chaque démarche seront exposés afin de ne pas laisser les professionnels libéraux démunis face au fléau de la violence.

PROGRAMME :

I. IDENTIFIER LES ATTEINTES

A. Les atteintes à la personne

*L'injure et la diffamation
La menace
La violence physique
L'agression sexuelle*

B. Les atteintes aux biens

*La dégradation, destruction
Le vol*

II. RÉAGIR FACE À LA VIOLENCE

A. L'arrêt des soins

*Le principe de continuité des soins
Le processus d'arrêt de prise en charge*

B. La déclaration de l'acte

*L'ONVS
L'Ordre
La plainte pénale*

Cabinet Bolzan Avocats

SIRET : 91772117700017

Enregistré auprès de la DREETS

sous le numéro 93840533384